



Université de Franche-Comté

La CGT infos N°68

Octobre 2023



cgt@univ-fcomte.fr



cgt-fercsup-ufc.bee.wf/



@CGTFERCSupUFC

Etablissement expérimental, ça avance sans nous

L'oligarchie a comme caractéristique qu'elle pense avoir raison toute seule. Alors pourquoi consulter les premiers concernés, c'est-à-dire nous, les personnels de l'université ? La Présidente nous a promis la version deux du [two-men show](#) à l'automne pour nous présenter le futur de notre université mais pas sûr que le spectacle soit interactif. Une fois que tout sera bouclé, avec la pression du ministère et d'autres acteurs plus ou moins politiques, on voit mal la Présidence changer ne serait-ce qu'une virgule à son projet.

On part donc sur un nouvel établissement créé par cinq établissements (UFC, UTBM, Supmicro, ENSMM, AgroSup Dijon plus association des arts et métiers Cluny). Ce qu'on sentait venir depuis longtemps va se concrétiser, à savoir la séparation du premier cycle avec le deuxième et troisième cycle. Un collège de premier cycle aura pour mission l'accueil de la diversité des étudiants du site et leur réussite. Le collège se concentre sur la réussite en licence, il se tourne vers le secondaire pour réussir l'intégration des étudiants, favoriser leur réussite et leur insertion professionnelle. Pour le deuxième et troisième cycle, les quatre Graduate Schools sont déployées. Elles seront des composantes de l'EPE, travailleront à la continuité master-doctorat. Il s'agit aussi de créer des Instituts intégratifs qui articulent les Ecoles avec la recherche, par exemple un Institut de technologie ou un Institut sur le périmètre santé/agro.

Côté calendrier, la création de l'EPE doit avoir lieu au plus tard 1er janvier 2025. Le ministère accorde un travail en deux temps : d'abord une première version des statuts proposée au vote des conseils en février 2024, passage CNESER à l'automne 2024, puis une dépôt définitif fin 2025. Il faut s'inscrire dans une expérimentation pendant trois ans, durant laquelle les membres peuvent sortir. Si tout le monde s'accorde pour poursuivre, alors on demande une évaluation HCERES, puis si elle est positive, transformation en Grand Etablissement (validé par conseil d'Etat).

Bon juste pour prévenir nos oligarques aux œillères, les bons élèves ne vont pas forcément mieux que les autres (voir les deux articles suivants).

50 ans de massification universitaire ... et après ?

Pour comprendre notre environnement de travail et ses évolutions à travers le temps, vous devez absolument regarder la vidéo ci-dessous (cliquez sur l'image) :

Conférence
**50 ANS DE MASSIFICATION
UNIVERSITAIRE... ET APRÈS ?**

par **Julien Gossa**, Maître de conférences
à l'Université de Strasbourg

Mercredi 11 octobre 2023
de 17h30 à 20h00, amph. VOLNEY
plus d'informations sur : univ-angers.fr/deg

UA' FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION UNIVERSITÉ D'ANGERS

FÉDÉRATRICE UNIVERSITÉS ANTERS

Universités en faillite

Restée bien silencieuse ces dernières années, jouant les bon élèves comme il faut depuis la mise en place de la LRU, l'oligarchie universitaire se réveille, se joint enfin aux personnels pour dénoncer le manque de moyens et est presque prête à prendre sa carte à la CGT. Petit florilège (non exhaustif, cliquez sur les titres d'articles pour y accéder même si certains sont payants).



"Situation critique", "à l'os", dans "le dur"... : l'inquiétude des présidents d'université sur leur budget ne faiblit pas

Plusieurs présidences d'établissement continuent, en ce début d'année universitaire, de s'inquiéter des répercussions de la compensation partielle des mesures "Guerini". "Il faut savoir quel rôle on veut donner à l'université dans ce pays", réagit Pascal Olivard (UBO), assurant que les "communautés ont courbé l'échine et accepté des gels de postes". "Il faudra se poser la question de ce qu'on arrête de faire et si l'on accueille moins d'étudiants", souligne quant à lui Dean Lewis (Bordeaux). De son côté, Christine Neau-Leduc (Paris-I) demande "un signal de soutien" de l'État, car les universités font "le job".

Communiqués de presse

Projet de loi de finances 2024 : les universités vont-elles être obligées de sacrifier certaines de leurs missions ?

19 octobre 2023

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR REPORTAGE

À l'université de Nantes, une rentrée chaotique sous la pression du déficit

À Nantes, certains étudiants ne sont toujours pas inscrits, faute de personnel, et les enseignants craignent une nouvelle année universitaire chaotique. Dans un tel contexte, les propos d'Emmanuel Macron balayant d'un revers de main la question des moyens ainsi que les suspicions de sa ministre sur le milliard dormant dans les caisses des universités ont mis le feu aux poudres.

L'université de Bordeaux alerte sur sa situation financière et ses conséquences sur les étudiants

Toutes les universités "seront en déficit d'ici un ou deux ans", alerte l'Udice

A l'université de Créteil, un manque de moyens criant : « Exigez ce qui vous est dû ! »

Des enseignants de la filière Staps, qui estiment insuffisante la reconnaissance de l'Etat à l'égard du monde universitaire, ont eu un échange musclé avec le président de l'université de Paris-Est-Créteil, le 21 septembre.

Télétravail : plus de deux jours, c'est possible

On ne va rien inventer, juste rappeler quelques éléments notés sur l'accord local relatif au télétravail à l'université de Franche-Comté, accessible à tous les personnels (même au DGS, qui a refusé systématiquement plus de deux jours, même avec l'aval du chef de service, ce qui est donc contraire à l'accord local signé par la Présidente) sur l'ENT. La quotité maximum de télétravail dans la fonction publique est fixée à trois jours hebdomadaires pour un agent à temps plein. A l'université de Franche-Comté, il a été décidé de restreindre le nombre de jours de télétravail à deux jours pour les encadrants et à un jour pour les managers d'équipes technique et/ou de logistique. Par ailleurs, l'encadrant d'une équipe dont l'ensemble des agents ne peut pas télétravailler ne pourra pas bénéficier de télétravail. Tout refus doit être précédé par un entretien et motivé au regard de l'intérêt du service. En cas de rejet de sa demande initiale ou de renouvellement de télétravail, l'agent peut saisir la CPE ou la CCP compétente. L'intersyndicale a rappelé les règles au DGS, qui prend son temps pour répondre.